

DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES PEDICURES PODOLOGUES EN OCCITANIE

Sur un total de 1 230 pédicures-podologues en Occitanie avec une moyenne d'âge de 41 ans, les pédicures-podologues libéraux représentent 99% de la profession. Le nombre de pédicures-podologues libéraux pour 100 000 habitants est de 18.

[Profession — Data ameli](#)
[Territoire — Data ameli](#)

PRÉSENTATION GLOBALE DU MÉTIER

Spécialiste de la santé du pied, le pédicure-podologue est un professionnel de santé qui traite les affections épidermiques et unguéales (relatif à l'ongle) du pied.

Il est également compétent pour réaliser des bilans podologiques, confectionner et adapter des orthèses plantaires pour soulager les troubles statiques et dynamiques de la marche et d'autres appareillages tels que les orthoplasties (appareillages d'orteils), les orthonyxies et onychoplasties (appareillages d'ongles).

Profession inscrite au code de la santé publique, le pédicure-podologue exerce son activité de manière réglementée en s'appuyant sur un code de déontologie appliqué sous l'égide d'un ordre professionnel.

PARCOURS/FORMATION

Pour exercer cette profession, il faut obtenir un diplôme d'état de pédicure-podologue à l'issue de 3 années d'études après l'obtention du baccalauréat (niveau licence). Il est possible de se spécialiser en obtenant un DU podologue du sport, posturologie, diabétologie...

La poursuite des études sur un niveau master en santé publique, biomécanique... peut-être envisagée ou bien l'accès à d'autres métiers de la santé par l'intermédiaire de passerelles (masseur-kinésithérapeute, infirmier...).

Enfin, après quelques années d'exercice, il est possible de suivre une formation pour obtenir un diplôme de cadre de santé.

[Diplôme d'Etat de pédicure-podologue - Onisep](#)

LA PROFESSION DANS LA PRATIQUE

La quasi-totalité des pédicures-podologues exercent leur activité au sein d'un cabinet libéral. Ils peuvent également intervenir en milieu hospitalier, au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou/et à domicile.

LES COMPÉTENCES DU PEDICURE-PODOLOGUE

La loi Rist du 19 mai 2023 a permis des avancées importantes pour la profession : <https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/ce-que-la-loi-rist-change-pour-le-pedicure-podologue.html>

Encadrées légalement les compétences peuvent se résumer en 5 catégories avec une distinction importante entre les actes conventionnés et non conventionnés.

1.DROIT AU DIAGNOSTIC ET A LA PRESCRIPTION

Le pédicure-podologue réalise un examen clinique approfondi et défini avec le patient : un plan thérapeutique qui peut comprendre des soins podologiques complétés si nécessaire avec une prescription et réalisation de dispositifs médicaux tels que l'orthonyxie, l'onychoplastie, l'orthoplastie, l'orthèse plantaire pour corriger les troubles de la marche et du chaussage. Il peut aussi prescrire des topiques (médicaments non listés).

2.LES ACTIVITES DE PEDICURIE

Pour les activités de pédicure le pédicure-podologue est consulté en première intention. Son champ de compétences est limité ici à la cheville et au pied. Il intervient sur les troubles cutanés, unguéaux et morpho-dynamiques du pied en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.

Il peut également prendre en charge les problèmes cutanés ou unguéaux des pieds tels que les verrues, les onychomycoses, les hyperkératoses, les phlyctènes, les ongles incarnés et les mycoses.



La majorité des soins de pédicurie ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale mais certains peuvent l'être (voir annexe). De plus en plus de mutuelles peuvent prendre en charge le remboursement des soins de pédicurie, sur facture, selon le contrat souscrit par l'assuré.

3. LES ACTIVITES DE PODOLOGIE

Les activités de podologie incluent les troubles de la statique et les difficultés à la marche. Un traitement par semelles orthopédiques pourra être proposé pour traiter la cause du trouble morpho-statique.

Le pied est la base de la statique. Tout trouble au niveau des pieds provoquera inévitablement une pathologie au niveau des étages supérieurs. Si besoin, le pédicure-podologue sera en mesure de prescrire un appareillage adapté.

4.PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE

Le pédicure-podologue a un rôle important en matière de prévention. Il donne des conseils pour le chaussage, l'hygiène des pieds et l'éducation à la santé. Il intervient auprès de différents publics : prévention de chute de la personne âgée, prévention des troubles podo-pédiatrique ...

Nouant une relation de confiance avec ses patients il peut aussi avoir un regard attentif sur certaines thématiques telle que les violences intrafamiliales.

5. PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE DES PATIENTS ATTEINT DE MALADIES CHRONIQUES

Si le pédicure podologue intervient auprès de l'ensemble de la population (femme enceinte, sportif...) à tout âge (enfant, adulte, personne âgée), il assure une attention particulière pour les patients atteints de maladies chroniques (diabète, polyarthrite rhumatoïde, syndromes inflammatoires, oncologie ...) et notamment dans l'éducation thérapeutique. Par exemple, il est l'allié des patients diabétiques qui peuvent avoir une perte de sensibilité aux pieds, les artères qui se bouchent ou encore développer un artériopathie.

Depuis le 7 mars 2024, l'avenant 5 permet au pédicure-podologue :

- ✚ la gradation des patients diabétiques
- ✚ son intégration dans le parcours oncologie. Sur prescription médicale de l'oncologue, le podologue peut intervenir pour prendre en charge le syndrome main-pied suite à un traitement de chimiothérapie. Cet acte est facturé à 30€ à hauteur de 1 ou 2 séances.
- ✚ le traitement de la verrue par kératolytique



En règle générale, la prise en charge des actes podologiques par l'Assurance Maladie est minime mais elle est complétée par les mutuelles en fonction des garanties du contrat de l'assuré.

Pour autant les soins de prévention des patients diabétiques de grade 2 et 3 soumis à la gradation du pédicure-podologue sont pris en charge à 100%.



Enfin, s'agissant du traitement pour orthèses plantaires, une prise en charge sécurisée est possible par prescription soit du médecin, soit du pédicure-podologue. Un éventuel complément peut être pris en charge par la mutuelle en fonction du barème de celle-ci.

VOTRE MÉTIER DANS L'EXERCICE COORDONNÉ

Le pédicure podologue au sein d'une CPTS peut répondre au projet de santé qui vise les personnes âgées (prévention de la chute, troubles statiques) et les personnes diabétiques. Pour cette dernière catégorie de patients, c'est une profession incontournable dans la prévention (par la gradation initiale) et la prise en charge.

LES COORDONNÉES DE VOTRE URPS

urpsodosoccitanie@gmail.com

[Accueil - URPS Occitanie](#)

ANNEXE : REMBOURSEMENT DES ACTES DE PODOLOGIES ET DE PEDICURIE DU PEDICURE-PODOLOGUE

1.1 Le remboursement des semelles orthopédiques

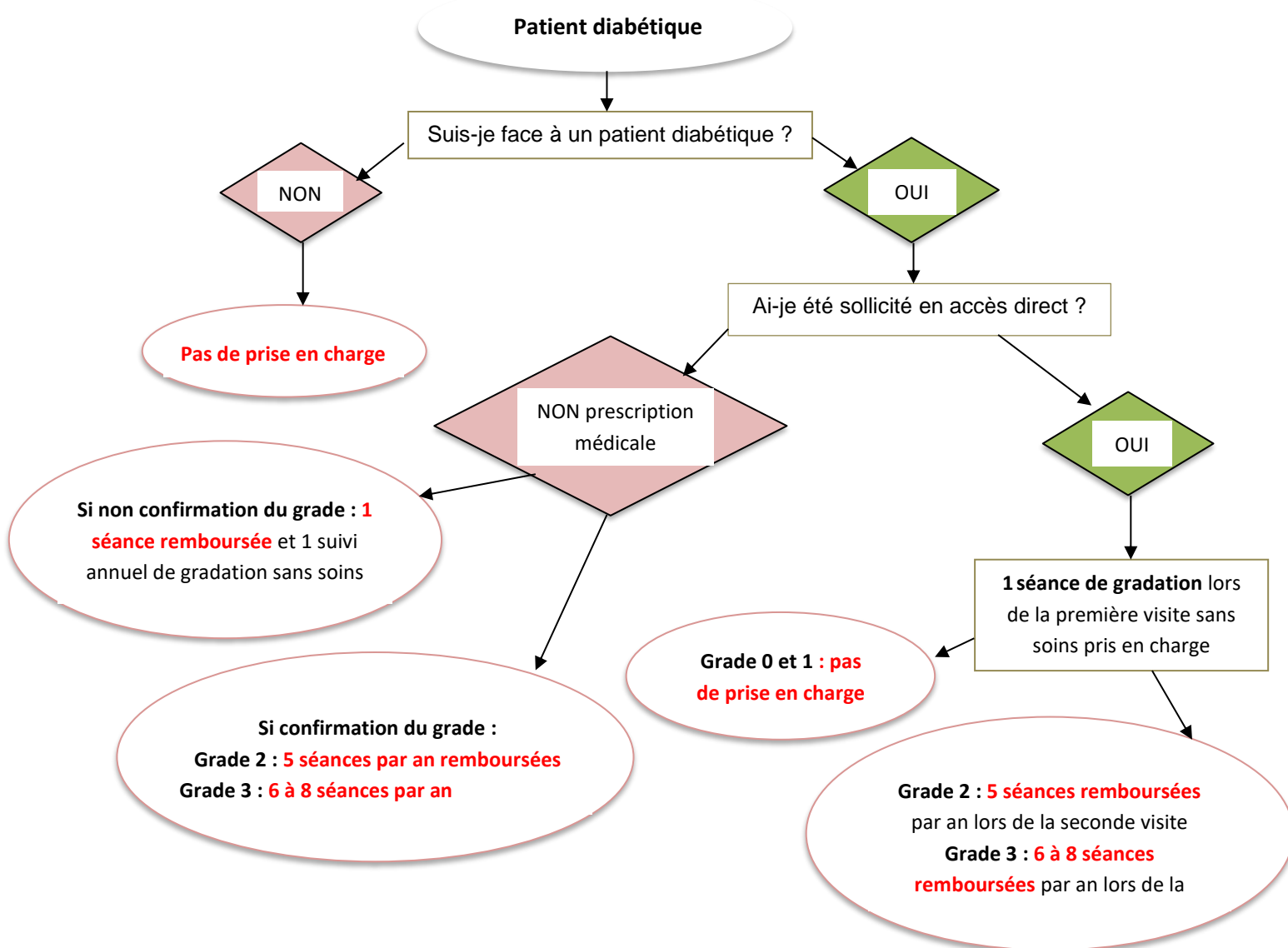
La base de remboursement par l'Assurance Maladie varie selon la pointure et est à hauteur de 60% par rapport au tarif de convention :

En dessous de 28	Entre 28 et 37	Au-dessus de 37
25,88 € la paire de semelles	28,04 € la paire de semelles	28,86 € la paire de semelles

Exemple : pour une pointure 38, le remboursement d'une paire de semelles orthopédiques se limite donc à $28,86 \times 60\% = 17,31 \text{ €}$.

La mutuelle pourra, selon le contrat de l'assuré rembourser en partie ou totalement le complément.

1.2 Aide à la prise en charge des personnes diabétiques pour les pédicures-podologues



1.3 La prise en charge du patient en traitement oncologique

Sur prescription médicale de l'oncologue, prise en charge de 2 séances par traitement oncologique.

1.4 La prise en charge des verrues

En accès direct, 4 séances sont prises en charge par an à hauteur de 60% part sécu